

Le Dossier de Soins Partagé et l'EHDS: Enjeux et perspectives pour la santé connectée

L'Agence eSanté pilote la digitalisation du système de santé luxembourgeois à travers des projets clés comme le Dossier de Soins Partagé (DSP). À l'approche de l'Espace Européen des Données de Santé (EHDS - European Health Data Space), Ian Tewes, son Directeur Général, partage les priorités, défis et perspectives d'avenir.

Le DSP, pierre angulaire du partage des données de santé: où en est son déploiement et quels défis reste-t-il à relever?

Après une phase d'adoption progressive, le DSP connaît aujourd'hui une croissance exponentielle. En témoignent les chiffres des 12 derniers mois: en moyenne, plus de 2400 comptes patients et 140 comptes professionnels de santé sont activés chaque mois. Depuis sa création, plus de 16 millions de documents ont été déposés dans les dossiers, avec plus de 109 000 documents consultés en moyenne chaque mois par les patients, et plus de 17 700 documents par des professionnels de santé habilités.

Pour encourager davantage l'utilisation du DSP, nous collaborons avec le Ministère de la Digitalisation et le CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'État) afin de permettre un accès facilité via la plateforme *Myguichet.lu*.

Cependant, la plateforme actuelle sur laquelle repose le DSP nécessite une modernisation technique. À ce jour, les documents du DSP sont majoritairement au format PDF. Un projet est en cours pour les remplacer par des données structurées, ce qui permettrait un accès plus fluide à l'information et une meilleure interopérabilité des échanges.

Enfin, l'intégration du DSP dans les logiciels métier des professionnels de santé constitue une étape clé, bien que complexe, en raison d'un écosystème de santé encore trop fragmenté sur le plan informatique.



«L'EHDS représente indéniablement une opportunité majeure pour faire avancer la digitalisation de la santé, et ainsi renforcer l'usage du DSP.»
IAN TEWES
Directeur Général
de l'Agence eSanté

Une collaboration étroite entre acteurs du secteur semble donc être un facteur déterminant...

En effet, dans cette dynamique de digitalisation, une coopération renforcée entre les différents acteurs du secteur s'impose comme un levier essentiel. Chacun a un rôle clé à jouer, et la mutualisation des efforts permet non seulement d'optimiser l'efficacité des initiatives, mais aussi de générer des économies d'échelle substantielles. LUXITH incarne déjà cette approche collaborative dans le secteur hospitalier, tandis que l'Agence agit dans le même esprit au service de l'ensemble de l'écosystème de santé.

Quelles implications apporte l'EHDS?

Le Règlement européen sur l'Espace Européen des Données de Santé, applicable dès 2029, impose l'interopérabilité des dossiers médicaux électroniques. Ceci afin de faciliter un accès

sécurisé plus rapide et plus facile aux données de santé électroniques, tant pour les patients que les professionnels de santé, et indépendamment du fait qu'elles se trouvent dans le pays d'origine du patient ou dans un autre État membre.

Par ailleurs, cette réglementation ouvre un cadre structuré pour l'exploitation secondaire des données à des fins de recherche et de santé publique. L'EHDS représente donc indéniablement une opportunité majeure pour faire avancer la standardisation et la digitalisation de la santé, et ainsi renforcer l'usage du DSP et optimiser la prise en charge des patients. ■

